

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

REUNION DU 27 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 27 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 20 juin 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Bruno BOSLOUP
Mme Josiane HUGUET	Mme Isabelle BRACALE
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Didier MATRAS	M. Florent MONEYRON
Mme Agnès LAVEST	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Didier BLANC
Mme Annick FORESTIER	M. Cyrille COURTY
Mme Déolinda BOILON	M. Bernard FRASIAK
Mme Monique ROUGIER	M. René FAVY
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Daniel DUVERT
Mme Catherine MORAND	Mme Laurence GONINET

Votaient par procuration :

M. René GODIGNON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
Mme Aline ROCHE (à M. Jean-Philippe AUSSET)
M. Daniel PEYNON (à Mme Annick FORESTIER)
M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)
Mme Sylvie ROCHE (à Mme Catherine MORAND)
Mme Monique FERRIER (à M. Daniel DUVERT)
Mme Sophie CARRÉ (à Mme Élisabeth BRUSSAT)
M. Thierry TISSERAND (à Mme Isabelle BRACALE)
M. Bernard SAXER (à Mme Nicole BOUCHERAT)

Absents :

M. Julien THELLIER
Mme Marie-France BARRIER

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Cyrille COURTY, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : GEMAPI – CONTRAT TERRITORIAL LITROUX JAURON – DEPOT DU DOSSIER DE PRESELECTION A L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

GEMAPI – CONTRAT TERRITORIAL LITROUX JAURON – DEPOT DU DOSSIER DE PRESELECTION A L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

- Vu le Code Général des collectivités territoriales,
- Vu l'article L.211-7 du code de l'environnement, notamment les articles 1, 2, 5 et 8,
- Vu les statuts de la communauté de communes Entre Dore et Allier, modifiés par délibération du 07/02/2019.

Monsieur le Président rappelle que les rivières Litroux et Jauron figurent, avec la Morge, parmi les cours d'eau les plus sensibles dans le Puy-de-Dôme. Dans ce cadre, la DDT a piloté en 2012, un état des lieux et une liste d'actions envisageables, afin d'inciter les communautés de communes Billom-St Dier-Vallée du Jauron et Entre Dore et Allier à initier une démarche de Contrat Territorial.

Un contrat territorial (CT) est un outil financier proposé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne dans le but de réduire les différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques. Il permet d'intégrer l'ensemble des enjeux locaux et peut concerner une ou plusieurs thématiques. Son échelle d'intervention concerne le bassin versant. La démarche de Contrat Territorial, est actuellement composée d'une phase d'élaboration (2 ans) et de deux phases opérationnelles (3 ans chacune).

Suite au transfert de la compétence GEMAPI, le Préfet a enjoint, en décembre 2017, les Communautés de Communes Entre Dore et Allier et Billom communautés à agir conjointement pour améliorer l'état de ces cours d'eaux. Un stagiaire, Arthur HADDOU a donc été recruté, à partir du mois de mars 2019, afin d'élaborer un dossier de présélection afin d'obtenir des financements pour la phase d'élaboration du Contrat Territorial.

Ce dossier de présélection détaille les caractéristiques et l'état des connaissances actuelles sur le territoire des bassins versants. Il permet de dégager les grands enjeux sur lesquels des investigations complémentaires doivent être menées, afin de déterminer les actions à réaliser au cours de la phase opérationnelle du Contrat Territorial. Le projet de dossier de présélection est joint à la présente délibération.

Les enjeux majeurs identifiés sur les deux bassins versants sont les suivants :

Thématiques	Enjeux
Pollutions diffuses	Pesticides et nitrates toujours présents dans les cours d'eau malgré les efforts de ces dernières années
Hydromorphologie	Cours d'eau fortement modifiés (enrochement)
	Ripisylve globalement en bon état mais à entretenir ou à renforcer
	Seuils infranchissables sans usage
	Zones humides en bord de cours d'eau faisant l'objet de pression
Risque inondation	Crues assez fréquentes sur l'Angaud, dégâts favorisés par les enrochements anarchiques et le drainage.
Hydrologie	Nombreux étangs sur les têtes de bassin
	Méconnaissance des déficits en eau, absence de suivi des débits
	Prélèvements pour irrigation à l'impact non connu

Les études et animations à réaliser vont donc concerner ces enjeux en particulier.

Le détail prévisionnel des études à réaliser est détaillé dans le dossier de présélection.

L'élaboration du contrat territorial sera portée administrativement par Billom Communauté. La moitié de l'intégralité des coûts sera remboursée par la Communauté de communes Entre Dore et Allier. Le chargé de mission Contrat Territorial sera néanmoins basé dans cette dernière.

Les coûts des différents volets et le reste à charge après subventions sont estimés dans le plan de financement suivant :

Plan de financement de l'élaboration du CT Litroux-Jauron (pour 2 ans)

Phase d'élaboration Contrat Territorial (2 ans)	Coût prévisionnel	Taux sub Agence de l'eau	Subvention Agence de l'eau estimative	Taux sub CD 63	Subvention CD63 estimative	Reste à charge EPCI (20% mini d'autofinancement)	Reste à charge CCEDA (pour 2 ans)
Animation en phase préalable (un animateur sur 2 ans)	100 000,00 €	50%	50 000,00 €	20% de 50 000€ maximum soit 10 000€ par an	20 000,00 €	30 000,00 €	15 000,00 €
Études en phase préalable (agricole, captage prioritaire, qualité de l'eau, ZH...)	200 000,00 €	Jusqu'à 70%	140 000,00 €	Jusqu'à 20%	20 000,00 €	40 000€	20 000,00 €
DIG	15 000,00 €	Jusqu'à 70%	10 500,00 €	Jusqu'à 20%	1 500,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €
Sensibilisation	10 000,00 €	0%	0,00 €	20% de 25 000€ maximum soit 5 000€ par an	2 000,00 €	8 000,00 €	4 000,00 €
Travaux (pour information)		50%		25%			
TOTAL (phase d'élaboration)	325 000 €		200 500,00 €		43 500,00 €	81 000,00 €	40 500,00 €

En termes d'échéancier, le dossier de présélection sera déposé à la fin du mois de juin 2019, pour un passage en Conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire Bretagne à la fin du mois d'octobre 2019. Dans le cas d'une validation du projet, le Contrat Territorial, pour sa phase élaboration pourrait être signé en début d'année 2020. Le recrutement du poste d'animateur, pourrait se formaliser au cours des premiers mois de l'année 2020.

Par conséquent, Monsieur le Président propose aux délégués :

- D'approuver le dossier de présélection pour un Contrat territorial Litroux-Jauron ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel de la phase d'élaboration du Contrat Territorial.
- De l'autoriser à déposer le dossier de présélection pour le Contrat Territorial Litroux-Jauron auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre et à l'obtention de subvention en conséquence,
- L'autoriser à signer le Contrat Territorial, en ce qui concerne la phase élaboration,
- D'autoriser le président à signer une convention avec Billom Communauté afin de rembourser à cette collectivité la moitié des frais engagés dans le cadre de l'élaboration du contrat territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 juillet 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.